



SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 7 mars 2025

DELIBERATION 2025-01

FINANCES

Adoption règlement budgétaire et financier

Date de la convocation : 17 février 2025
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 17

Préfecture des Deux-Sèvres

17 MARS 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 7 mars 2025 ;

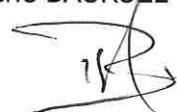
Considérant que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, l'exécutif présente au Comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires ;

LE COMITE SYNDICAL du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré DÉCIDE :

Article unique : d'adopter le règlement budgétaire et financier figurant en annexe à compter du 1er janvier 2025.

Le Président,

René BAURUEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "René Bauruel".

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du 7 mars 2025

Annexe N° 2025-01

Préfecture des Deux-Sèvres

17 MARS 2025

FINANCES

Orientations budgétaires 2025

L'exercice 2024 a constitué une étape importante dans l'achèvement de notre réseau de fibre optique. Si le déploiement de masse était achevé mi-2023, l'année 2024 a permis de terminer la phase de réception des ouvrages, d'entamer très largement la collecte et la validation des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) et de mobiliser le FSN ce qui a abouti au versement au SMO d'un acompte de 20 M€ sur les 23 M€ attribués par l'Etat.

Cette somme a permis le remboursement intégral des emprunts qui avaient été réalisés pour couvrir le décalage entre l'engagement des dépenses et celui des recettes. Il est désormais nécessaire de clôturer en 2025 la partie travaux du MPG en s'engageant dans la réalisation du Décompte Général et Définitif (DGD) qui permettra de solder les diverses subventions.

Sur le plan opérationnel, le nombre de prises couvertes, c'est à dire lorsque les armoires de rue (Points de Mutualisation, PM) sont posées et que le lien de transport entre le NRO et l'armoire est construit, s'établit au 31 décembre 2024 à 56 405 prises (contre 56 255 en 2023). Cela correspond à un taux de couverture de 100 %. Rappelons que la base de référence retenue par la convention FSN est de 52 893 prises.

Le nombre de prises raccordables (Point de Branchement, PB posé) a connu une progression plus modeste, qui est caractéristique d'une fin de déploiement :

- au 31/12/2021 : 35 929 prises
- au 31/12/2022 : 50 305 prises (+ 40 % par rapport à 2021)
- au 31/12/2023 : 52 477 prises (+ 4,3% par rapport à 2022)
- au 31/12/2024 : 53 547 prises (+ 2% par rapport à 2023)

Ainsi, 94,22 % des prises ont d'ores et déjà été construites : les 2 858 restantes (contre 3 778 fin 2023) sont dites « bloquées » pour des causes diverses (élagage, refus des propriétaires, pose de poteaux...). Environ 1 200 prises devraient pourvoir être traitées sur 2025 et probablement autant sur 2026. Il est à noter que cette valeur est importante dans le cadre de la fin du réseau cuivre, un minimum de 95 % de prises raccordables étant requis.

Le nombre de prises commercialisables, celles pour lesquelles un abonnement peut être souscrit auprès d'un Fournisseur d'Accès (FAI), s'élève quant à lui à 53 235 prises, soit 99,4 % des prises raccordables.

Sur ce plan, Deux-Sèvres Numérique a signé les contrats permettant de commercialiser son réseau avec les quatre Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) que sont Orange, FREE, IFT (filiale de FREE), Bouygues Telecom, SDFAST (filiale de Bouygues Telecom) et SFR.

Les opérateurs Orange, FREE / IFT, Bouygues Telecom / SDFAST ont décidé d'intervenir selon le mécanisme du cofinancement à hauteur respectivement de trois tranches (15%) pour Orange, deux tranches (10%) pour Free/IFT et deux tranches (10%) pour Bouygues Télécom/SDFAST. Une très bonne dynamique en termes de commercialisation est constatée, avec, une action commerciale importante de Bouygues en 2024.

Il est à noter que les opérateurs qui étaient les plus enclins à intervenir en cofinancement (tous sauf SFR) sont désormais plutôt dans une logique de location des prises supplémentaires qui leur reviennent certes plus cher mais qui « consomment » moins de capital.

Fin 2024, le réseau comptait 29 994 abonnés FTTH, soit une augmentation de 5 654 en un an et un quintuplement depuis 2021 :

Année	2021	2022	2023	2024
Abonnés	5 841	15 686	24 340	29 994
Evolution N-1	-	+ 168 %	+ 55 %	+ 23 %

Si Orange et Free ont été les premiers et les plus actifs à commercialiser les prises FTTH dès 2020, on observe aujourd'hui un rééquilibrage au profit de Bouygues Télécom, mais surtout de SFR, qui a vraisemblablement entrepris de faire migrer ses clients ADSL vers la fibre.

OCEN	Orange	Free	Bouygues Tel	SFR
Abonnés	14 701	6 080	4 186	5 027
Part de marché	49%	20%	14%	17%

Le taux de pénétration continue sa progression à 53 %, contre 43 % en 2023, supérieur à ce qui était projeté dans l'offre d'Orange en 2018 (35 %). Cette évolution montre une appétence certaine pour la fibre sur notre territoire car le Réseau d'Initiative Publique (RIP) se situe en haut de la fourchette des réseaux exploités par Orange Concessions.

Il est probable que la lente dégradation du réseau cuivre et la fin programmée de celui-ci ait un impact certain sur nos résultats. A l'échelle nationale, le taux de pénétration attendu est évalué à 80 % ce qui laisse une certaine marge de progression. Pour le moment, même si le rythme ralentit un peu, on constate toujours une progression d'un peu moins de 1 point par mois.

Sur le plan territorial, comme l'illustre le tableau ci-dessous, on constate quelques disparités qui sont souvent liées à des démarriages de travaux et de commercialisation plus tardifs sur certaines communes, ou à une quantité importante d'immeubles (Saint-Maixent) pour lesquels l'accès peut être délicat :

Communes NRO	Taux de prises commercialisables (1)		Taux de pénétration (2)	
	2023	2024	2023	2024
Bressuire – Noirterre	90,71 %	94,33 %	45,48 %	56,13 %
Celles sur Belle	93,79 %	96,75 %	41,01 %	54,16 %
Cerizay	97,15 %	96,50 %	46,66 %	54,52 %
La Crèche	97,51 %	97,76 %	55,50 %	64,35 %
Mauléon – Moulins	95,68 %	96,62 %	52,48 %	61,06 %
Saint Pierre des E.	92,98 %	93,43 %	42,37 %	55,68 %
Melle	85,68 %	90,89 %	31,89 %	46,14 %
Nueil-les-Aubiers	96,14 %	97,31 %	44,85 %	52,45 %
Parthenay	86,13 %	87,88 %	37,94 %	45,59 %
St-Maixent-l'École	86,52 %	87,38 %	35,19 %	43,98 %
Thouars	98,32 %	98,49 %	40,05 %	47,91 %
Beauvoir sur Niort	94,80 %	99,06 %	44,14 %	57,21 %
Fors	96,52 %	97,13 %	44,28 %	61,04 %
Prahecq	96,70 %	98,27 %	41,83 %	58,61 %
Moyenne DSN	92,49 %	94,22 %	43,27 %	53,09 %

(1) Prises commercialisables / nombre total de prises

(2) Abonnés / nombre total de prises

Le taux de prises commercialisables est élevé avec un maximum à Fors (99 %) et un minimum à Saint-Maixent-L'école avec 87,88 %, très proche de celui de Parthenay. Ce sont ces communes qui font l'objet de l'essentiel des démarches « prises bloquées » et qui disposent du plus grand nombre d'immeubles dont l'accord des propriétaires peut être long à obtenir. Neuf secteurs sur quatorze dépassent les 95 % de prises commercialisables, les plus fortes progressions en 2024 étant celles des NRO de Melle, Beauvoir-sur-Niort et Bressuire.

En ce qui concerne le taux de pénétration, celui-ci est compris entre 43,98 % (Saint-Maixent-L'école) et 64,35 % pour La Crèche. Les plus fortes progressions sont celles des NRO de Melle, Prahecq et Fors, comprises entre + 27 et + 30 % sur une année.

Les premières tendances de 2025 confirment cet accroissement progressif du parc d'abonnés.

Tous les sites prioritaires prévus en tranche ferme ont été déployés et ont été cédés au fur et mesure du déploiement de l'AMEL à Orange, à prix coûtant. Ainsi, en 2024, 2 nouveaux avenants de cessions ont été approuvés. Ils portent sur les secteurs de Coulonges sur l'Autize, Combrand, Bretignolles et Le Pin, Secondigny et L'Absie, Villiers en Bois et Chizé, Sainte Eanne et la Mothe Saint Héray, Pamproux, Sainte Gemme, Brie, St Varent, St Amand sur Sèvre et La Petite Boissière (avenant n°7) et Parthenay, Saint Maixent l'Ecole et Thouars (avenant n°8). À la fin de l'année 2024, le bilan fait état de 124 sites cédés, dont 31 ont été commercialisés. Cette opération a généré un montant total de 6 057 656,87 €, intégralement encaissé en décembre 2024.

L'offre FTTE, destinée aux professionnels, connaît une croissance régulière, même si les volumes restent modestes. 243 sites ont été construits, dont 137 sont effectivement abonnés (contre 106 au total en 2023) et 4 en cours d'abonnement. Parmi les 137 abonnés, 31 sites ont été transférés à l'AMEL et 106 relèvent du RIP (zone BLOM).

L'année 2025 sera consacrée à la réalisation de plusieurs chantiers :

▪ **sur le plan opérationnel**

- la résorption, dans le cadre du marché actuel, des prises bloquées et libérées suite aux actions de terrain,
- la gestion de la « vie de réseau » via le marché transitoire, venu à la suite de l'avenant n°9 conclu en 2023, pour traiter les cas les plus urgents jusqu'à fin septembre 2025,
- la mise en place du nouveau marché « vie de réseau » en cours de lancement avec Vienne Numérique

▪ **sur le plan administratif et financier**

- le traitement des derniers Dossiers d'Ouvrage Exécutés (DOE) et levées des réserves, qui permettront de solder les opérations de travaux,
- la préparation du DGD qui signera la fin de la partie travaux du MPGP et permettra notamment de calculer le montant des primes de performance,
- la finalisation du processus de cession Préblom avec les derniers avenants de clôture.

Les moyens financiers affectés au budget principal et au budget annexe retracent cette évolution.

1°) Éléments relatifs au budget principal

Le budget principal retrace l'activité administrative du Syndicat Mixte et ne comporte globalement que le remboursement des frais de personnel et de fonctionnement au Département (occupation des locaux). Aucun flux n'est observé entre le budget principal et le budget annexe dans la mesure où ce dernier relève des dispositions relatives aux SPIC, interdisant le subventionnement de leur activité.

Pour tenir compte de cette situation et au vu des excédents accumulés par le passé, le comité syndical a décidé en 2022 de modifier le mode de calcul des contributions et leur montant, fixé à 0,30 € par habitant. Ce montant, inférieur au besoin de financement, permet de consommer le fonds de roulement qui a diminué de 50 000 € en 2024 comme en 2023 et 2022.

La même approche est privilégiée pour 2025, avec un maintien du montant des cotisations, étant précisé que les refacturations devraient être en progression sur cet exercice suite à la refonte de la convention de mise à disposition en 2024.

2°) Éléments relatifs au budget annexe

Le budget annexe du SMO retrace la totalité des dépenses de construction et d'exploitation du réseau. L'encaissement en début de cycle d'investissement des participations des EPCI, du Département et de la Région a permis de constituer une trésorerie suffisante permettant de financer à peu de frais les investissements massifs de cette opération. La bonne commercialisation du réseau (taux de pénétration de 53 %, supérieur à l'hypothèse contractuelle) et le niveau des cofinancements ont pris le relais des participations initiales pour assurer financièrement le fonctionnement du syndicat. La situation globale est donc saine et permet de d'aborder avec une certaine sérénité l'achèvement des opérations d'investissement.

Section d'investissement :

A la fin de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement totales (BLOM et Pré-BLOM) s'établissent à un peu plus de 70 M€ contre 63,7 M€ en 2023. Ce montant est à rapprocher du montant total inscrit dans le plan de financement initial qui était de 79,2 M€.

Le tableau ci-après recense provisoirement, dans l'attente du DGD, les principaux postes de dépenses observés :

<u>SECTEUR BLOM</u>	
A - Accompagnement technique juridique et financier AMO, E-Project	1 295 469 €
B - CSPS Coordination sécurité et protection de la santé	128 650 €
C - Pilotage du MPGP	3 106 911 €
D - OWF Génie Civil Boucle Locale Optique - Hébergement NRO	3 246 744 €
E - Etudes PRO - Etudes EXE – Travaux BLOM	41 417 721 €
F - Travaux communaux sous-traités	652 115 €
G - Raccordement final CCF	14 455 721 €
	64 303 334 €

Si l'on s'en tient aux études et travaux proprement dits (rubrique E), le plan de financement initial évaluait cette partie à un peu plus de 52 M€ pour une réalisation à hauteur de 41 M€ : cela confirme la bonne maîtrise du coût travaux, le marché étant conclu à prix unitaires.

Le poste qui a connu la plus forte progression est celui des raccordements finaux mais cela s'explique par un taux de commercialisation assez fort : il convient également de rappeler que chaque raccordement final génère une recette propre d'accès au réseau.

Sur la base des dernières données disponibles (soit 53 547 prises raccordables au 31/12/2024), le coût d'une prise est donc d'environ 1 200 € raccordement final inclus et de 930 € hors raccordement final, ce qui est conforme au ratio retenu de 2018.

En zone Pré-Blom, les dépenses liées à la création des sites prioritaires ont été moins fortes que prévues et représentent une enveloppe d'environ 6 M€. Ce sont ces sites qui font l'objet d'une cession à Orange dans le cadre du dispositif AMEL.

<u>SECTEUR PRE-BLOM</u>	
Etudes PRO - Etudes EXE – Travaux – AMO PREBLOM	6 057 656 €

Les dépenses d'équipement 2025 seront nécessairement plus réduites et seront composées de la manière suivante :

- les prises en cours de construction mais non encore facturées pour environ 1,5 M€,
- les prises restant à construire, suite à leur déblocage, soit environ 1 200 prises pour 1,35 M€,
- les raccordements en ligne avec la bonne tenue de la commercialisation du réseau, soit 2 M€,
- les opérations de vie de réseau pour 1 M€.

S'ajouteront à ces dépenses les dépenses de suivi AMO (Assistance à maîtrise d'Ouvrage).

A titre de rappel, il convient de préciser que les Membres du SMO ont tous libéré la totalité de leur contribution. La Région a versé 19,988 M€ sur les 22,887 M€ prévus, soit le maximum fixé par la convention signée le 22 juin 2021.

Il reste à mobiliser cette année le solde du Fonds pour la Société Numérique (FSN), dont le soutien attendu s'élève à 23,280 M€ et dont 20,689 M€ ont été perçu en 2024.

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire en 2025 compte tenu des opérations engagées.

Section d'exploitation :

Pour la partie « Exploitation », d'une manière générale, la montée en charge des dépenses s'avère plus lente que prévue en comparaison des recettes qui progressent à un rythme très soutenu sous l'effet d'une bonne commercialisation :

Exercice	2021	2022	2023	2024 (estim.)
Dépenses réelles	0,4 M€	0,4 M€	1,2 M€	1,4 M€
Recettes réelles	5,2 M€	8,5 M€	12,6 M€	13,7 M€
Epargne brute	4,8 M€	8,1 M€	11,4 M€	12,3 M€

Cette situation est évidemment favorable, mais il convient de conserver à l'esprit qu'une bonne part de ces recettes sont ponctuelles et liées au cofinancement. Les recettes récurrentes sont moins élevées et c'est sur leur volume qu'il convient d'établir les projections de dépense.

Par ailleurs, des reversements de droits de suite devront être intégrées à la préparation budgétaire 2025 : ces sommes sont dues aux primo-opérateurs lorsque la prise est récupérée par un concurrent suite à un changement d'opérateur commercial. Ces sommes sont relativement importantes.

Les dépenses devraient cette année avoisiner les 2,5 M€, intégrant 0,6 M€ au titre de la prime de performance due à Orange Concessions. Les plus gros postes de dépenses concernent la maintenance et la gestion patrimoniale (location des infrastructures tierces). Elles intégreront notamment l'augmentation importante du coût du génie civil d'Orange mis en place l'an passé.

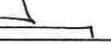
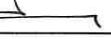
Les recettes d'exploitation se distinguent en ressources récurrentes telles que les abonnements lien NRO/PM, la maintenance à la prise raccordée, les hébergements dans les NRO, et en ressources ponctuelles telles que le cofinancement lien NRO/PM, le cofinancement des prises, les raccordements Client Finals (CCF). Les Fournisseurs d'accès internet (FAI) Orange, FREE, IFT, SFR, Bouygues Telecom, SDFAST ont signé les contrats correspondants. Ces recettes sont liées au déploiement des prises, au mode de financement (cofinancement ou loyer) et aux tarifs afférents.

Pour 2025, les recettes d'exploitation devraient avoisiner les 4,09 M€, dont un peu plus de 2,5 M€ de recettes récurrentes.

Des recettes plus ponctuelles liées aux cessions des sites Pré-Blom seront prises en compte budgétairement dès lors que les procès-verbaux de recette et les Dossiers des ouvrages exécutés (DOE) auront été fournis.

Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 7 mars 2025
 Feuille de présence

17 MARS 2025

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M. LAGOGUEE 
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	N		Donne pouvoir à M. BUREAU
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		Pouvoir de Mme NOURISSON 
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	O		Pouvoir de M. PETRAUD
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	O		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	N	Excusé	
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T			
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T			
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O		
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	O		Pouvoir de Mme ROBIN
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne pouvoir à M. BARDET
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESEVRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	N	Excusé	
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O		
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à Mme MISSIOUX

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	Excusé	
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T			
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		Pouvoir de Mme VINATIER Nathalie
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		Pouvoir de M. ATTOU Yves
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	N	EXCUSE	
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	O		
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	N		
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T			
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	O		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T			
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N		Donne pouvoir à M. BAURUEL
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			